

CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2019

COMPTE RENDU

Présents : QUENARDEL Françoise – DRAY Bernadette - TRIBOULET Guy - VETTOVALLI Michel - CHASTAN Thierry – SABADOTTO Jean-Michel - DREVARD Nathalie - MILLER Pascale - LERAT Frédéric - PASCAL Yves – LIOTARD Régine – LALANNE Claude - GONTARD Joël - CAMUGLI Vincent.

Absente avec procuration : MOULIN Geneviève (TRIBOULET Guy)

Secrétaire de séance : TRIBOULET Guy

****Compte-rendu précédent**

Aucune remarque

**** 1.Commission Finances**

-- Délibération 1.1 : Vote du Budget Primitif 2019

Bernadette Dray présente le Budget Primitif 2019

Recettes de Fonctionnement

Atténuations de charges Chap 013	7 410
Produits des services Chap 70	118 037
Impôts et taxes Chap 73	837 076
Dotations et participations Chap 74	101 744
Autres produits gestion courante Chap 75	65 880
Produits exceptionnels Chap 77	54 466
Résultat reporté	649
Total	1 185 262

Dépenses de Fonctionnement

charges à caractère général chap 011	420 225
charges de personnel chap 012	476 007
Fonds de péréquation chap 014	30 000
autres charges gestion courante chap 65	107 026
emprunts chap 66	58 503
Charges exceptionnelles chap 67	0
Dépenses imprévues	10 000
Autofinancement (virement section investissement)	72 883
Dotation aux amortissements	10 618
Total	1 185 262

Concernant l'article 61521 « entretien terrains », des explications sont données car le montant a fortement augmenté par rapport à 2018 :

- Prévision de 10 000 euros pour des travaux dans l'Armagna
- Prévision de 10 000 euros pour des travaux aux abords des poubelles et au cimetière
- Prévision de 6 400 euros pour un contrat de prestation avec M. SCHUURMANN

Pour ce qui est du compte 65548 « autres contributions », la forte baisse s'explique par la fin des travaux réalisés Quartier Chabert.

Dépenses d'Investissement

		déficit reporté	0,00
CH 16	1641	remboursement emprunts	135 330,00
	165	cautions	3 000,00
		Sous Total CH 16	138 330,00
CH 21	2111-23	achat terrain Fonds des Prats	66 000,00
	2128-11	Décorations de Noël	3 900,00
	2128-12	aménagement accès salon coiffure	4 496,00
	2128-13	Aménagements abords RN7	30 000,00
	2128-17	éclairage stade LED	28 000,00
	2135-12	Façade Nord gymnase	37 960,00
	2135-12	volets roulants mairie (x4)	3 600,00
	2151-11	goudronnage chemin Mas des Auberts	7 440,00
	2151-11	goudronnage chemin Marcelonne	12 779,00
	21571-11	camion	24 960,00
	2158-11	défecteur épaveuse	1 311,00
	2158-11	Matériel divers et portatif service technique	1 500,00
	2158-11	aspirateur à feuilles	4 000,00
	2158-11	aspirateur école karcher (x2)	653,00
	2181-15	système alerte école	1 500,00
	2183-12	Informatique mairie	2 154,00
	2183-12	ordinateur portable mairie	1 000,00
	2183-15	Ecole numérique	24 000,00
	2184-12	Chaises salle des fêtes	7 110,00
	2184-15	tabourets cantine	641,00
2184-15	bureaux et chaises école	1 796,00	
2184-15	meubler classe supplémentaire rentrée 2019	5 000,00	
2184-15	ventilateurs école primaire	3 000,00	
2188-12	défibrillateurs	3 912,00	
		Sous Total CH 21	276 712,00
CH 23	2313-27	Aménagement + Etude extension cimetière	9 000,00
	2313-25	Réhabilitation Salle des fêtes	181 504,00
	2313-26	Réhabilitation salle associative	30 000,00
	2315-23	Maitrise d'œuvre PUP	19 633,00
	2315-23	travaux PUP mail piétonnier	170 000,00
	2315-23	travaux PUP chemin des Buis	
2315-23	travaux PUP parking aménagement	47 350,00	
		Sous Total CH 23	457 487,00
TOTAL			872 529,00

Recettes d'Investissement

	021	autofinancement	72 883,00
	001	excédent investissement 2018 reporté	519 171,00
CH 040	2802	Dotation Amortissement	474,00
	28051	Dotation Amortissement	1 202,00
	281534	Dotation Amortissement	8 941,00
Sous Total CH			10 617,00
CH 10	10222	FCTVA 2018	39 600,00
	10226	Taxe Aménagement	7 000,00
	1068	affectation du résultat 2018	153 000,00
Sous Total CH			199 600,00
CH 16	165	cautions	3 000,00
Sous Total CH			3 000,00
CH 13	1323-11	CD26 Voirie 2019	19 127,00
	1322-15	Education nationale	7 000,00
	1321-12	Enveloppe parlementaire Sénateur City-park	9 000,00
	1321-12	DETR accessibilité	24 035,00
	1326-12	Agglo Certif Eco Energie	8 096,00
Sous Total CH			67 258,00
TOTAL			872 529,00

Vote : 2 abstentions / 13 pour

-- Délibération 1.2 : Fixation des taux d'imposition 2019

Bernadette Dray expose que selon les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, les conseillers municipaux votent chaque année les taux des impôts locaux : taxes foncières, taxe d'habitation et foncier non bâti.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes pour 2019 qui sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation : 5.35

Taxe sur le foncier bâti : 8.51

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 39.34

-- Délibération 1.3 : Fixation durée d'amortissement comptable

Bernadette Dray expose qu'en 2018, la Commune a émis un mandat au compte 204172 pour les travaux de renforcement électrique au Quartier Chabert. Ce compte est obligatoirement amorti.

Il convient donc de prendre une délibération pour fixer la durée d'amortissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de fixer la durée d'amortissement à 5 ans pour ces travaux mandatés au compte 204172.

-- Délibération 1.4 : Demande subvention DETR pour les travaux de la Salle des Fêtes

Françoise Quenardel expose qu'il convient d'approuver l'avant-projet définitif pour les travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes, présenté par le Maître d'Œuvre, Madame Lydie Jomain.

Le montant des travaux s'élève à 518 200.00 € H.T. avec trois options d'un montant total de 14 000.00 € HT, détaillés comme suit :

Lot 1 : déconstruction – gros œuvre – aménagement extérieur	106 800 € HT
Lot 2 : menuiseries extérieures aluminium - occultations	71 300 € HT
Lot 3 : serrurerie	28 300 € HT
Lot 4 : plâtrerie – faux plafond - peinture	101 300 € HT
Lot 5 : menuiseries intérieures bois	48 200 € HT
Lot 6 : carrelage - faïence	19 300 € HT
Lot 7 : plomberie – sanitaire / chauffage - ventilation	98 000 € HT
Lot 8 : électricité courants forts et faibles	45 000 € HT
Montant total des travaux	518 200 € HT
Option 1 : bac à graisse aérien, y compris raccordement	3 000 € HT
Option 2 : alarme anti-intrusion	4 000 € HT
Option 3 : réfection et mise aux normes des autres locaux au sous-sol	7 000 € HT
Total des options	14 000 € HT

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à : 27 500 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve cet avant-projet pour un montant de 518 200.00 € H.T., avec les trois options à 14 000.00 € H.T., ainsi que la maîtrise d'œuvre d'un montant de 27 500.00 € H.T.
- sollicite une subvention de 125 000 € au titre de la DETR auprès de La Préfecture de la Drôme

**** 2. Commission Bâtiments-Voirie-Travaux**

-- Délibération 2.1 : Réhabilitation de l'éclairage extérieur au stade – demande de subvention à la Fédération Française de Football au titre du Fond d'Aide au Football Amateur

Michel Vettovalli expose que les travaux pour la réhabilitation de l'éclairage doivent être engagés car l'installation est vétuste et dangereuse.

Le montant total des travaux s'élève à 46 643 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

-- Délibération 2.2 : Renforcement réseau BT à partir du poste BLAYN

Michel Vettovalli expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du Poste BLAYN

Dépense prévisionnelle HT

149 092.96 €

Dont frais de gestion : 7099.66 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED

149 092.96 €

Participation communale

néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- 2) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé
- 3) Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

-- Travaux divers

- Consultation pour les travaux du PUP. 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Analyse en cours des dossiers par le bureau de maîtrise d'œuvre.

- Taille de la haie en bordure de la voie ferrée à l'Homme d'Armes derrière l'ancienne école

**** 3. Commission Vie Associative-Vie Culturelle-Bibliothèque Municipale**

-- Délibération 3.1 : Subventions annuelles aux

Associations

Guy Triboulet expose que les différentes associations de la Commune ont sollicité une subvention de la part de la Commune. D'autres associations drômoises ont également demandé une aide auprès de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder les subventions, pour un montant total de 15 834 €. Ces dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget de la Commune.

ASSOCIATIONS	Montant en Euros
ACCA	500
Anciens combattants Savasse	500
Basket savasson	1 400
Boxing club Savasson	1 500
Club des Activités Savassonnes	200
Comité des Fêtes	4 000
Les Ecoliers Savassons	1 500
Les Fées Galopantes	200
Moto club Savasse	500
O.T.S. Savasse	450
Racing Club Foot	1 600
Rando des 15	200
Savasse Gym	1 000
Savasse Loisirs	800
Savasse Loisirs Football Club	100
Soleil d'Automne	900
AMS+	168
Mutilés du Travail	66
Restaurants du Cœur	250
TOTAUX	15 834

-- Délibération 3.2 : Subvention exceptionnelle RC Savasson

Guy Triboulet expose que le Club de football, le RC Savasson, a pour projet de faire participer des jeunes licenciés à un stage de perfectionnement en partenariat avec l'Olympique Lyonnais à Hauteville-Lompnes (Ain) du 28 juillet 2019 au 3 août 2019. Ces jeunes joueurs seront au nombre de sept. Le Club sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la municipalité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention exceptionnelle au RC Savasson pour un montant de 400 €.

-- Délibération 3.3 : Subvention exceptionnelle Savasse Loisirs

Guy Triboulet expose que l'Association Savasse Loisirs va comporter une section supplémentaire. Elle va proposer une activité d'art floral. L'association sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la municipalité afin de lui permettre de mettre en place cette nouvelle activité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Savasse Loisirs pour un montant de 100 €.

-- Délibération 3.4 : Subvention exceptionnelle Moto Club

Guy Triboulet expose que le Moto Club Savasson a pour projet d'organiser une grande randonnée VTT et pédestre sur l'ensemble de la Commune en octobre 2019. Le départ et l'arrivée des différents parcours auront lieu au Centre Village et le ravitaillement à la piste de Moto Cross. Un repas sera proposé à chaque participant. Le Moto Club Savasson sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la municipalité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention exceptionnelle au Moto Club Savasson pour un montant de 300 €.

-- Rapport d'Activités 2018 Bibliothèque Municipale

Ce rapport a été présenté aux membres de la commission le lundi 8 avril.
Les chiffres-clés : 263 lecteurs inscrits – 316 heures d'ouverture au public - 3 classes accueillies – 4948 livres empruntés.
L'équipe, composée de 6 bénévoles et 1 salariée, effectue un travail très intéressant tout au long de l'année : bébés lecteurs, animations diverses, accueil du public et des enfants de l'école...
Le rapport est consultable à la Bibliothèque.

-- Commémoration 8 mai

Cérémonie à 11 heures.

-- Compte-rendu rencontre avec les étudiants de l'ENSAG

Celle-ci a été lancée par M. Bernard Deville, Maire de Sauzet.
Trois communes sont concernées : Marsanne, Sauzet et Savasse. Montélimar-Agglomération est également associée.
Deux week-ends de travail ont eu lieu (réunion, visite, présentation de projets...)
Un projet propose la liaison des trois communes par une voie douce (piétons, vélos, chevaux).
D'autres idées sont également en gestation notamment sur le site des Fours à Chaux.

**** 4. Commission Affaires Scolaires**

-- Délibération 4.1 : Signature d'une convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité »

Françoise Quenardel informe qu'une convention de partenariat pourrait être signée entre l'Education Nationale (académie de Grenoble) et la Commune.
L'ambition de cet appel à projets, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux, est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités.
Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles.

La convention définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique qui s'intègre dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, au titre des investissements d'avenir.
- les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

L'académie s'engage à :

- verser une subvention exceptionnelle au bénéfice de la commune pour contribuer au financement des équipements numériques acquis par cette collectivité. La subvention représente au maximum 50% du montant total du projet avec un plafond maximum de 7000 euros par école.
- dans le cadre départemental, mettre en place la formation des équipes engagées dans les projets (prise en main des outils, intégration aux usages pédagogiques et éducatifs, sensibilisation à la culture numérique, etc.) et accompagner les écoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le maire à signer cette convention de partenariat avec l'Education Nationale et tous les documents nécessaires à cette démarche.

**** 5.Commission Personnel Communal**

-- Délibération 5.1 : Signature d'un avenant n°2 à la convention assistance retraite (2015-2017) avec le Centre de Gestion

Françoise Quenardel informe le Conseil qu'un avenant n°2 à la Convention Assistance Retraite (2015-2017) entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme. La Convention initiale a été conclue pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Elle a déjà été prorogée par voie d'avenant pour l'année 2018.

Il conviendrait donc de la proroger d'un an jusqu'au 31 décembre 2019.

Egalement, un nouveau service mis en place par la CNRACL, la qualification du compte individuel retraite (QCIR) vient de s'ajouter aux missions d'interventions du CDG 26. L'article 6 de la convention est complété comme suit : « La tarification de la nouvelle prestation QCIR se fera sur la même base que la simulation de calcul de pension, soit 60 euros pour la réalisation totale et 30 euros pour le contrôle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le maire à signer cet avenant n°2 à la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

-- Délibération 5.2 : confier la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation / Contrat groupe risque prévoyance et/ou santé 01/10/2020 – 31/12/2025

Françoise Quenardel informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

Le Centre de Gestion de la Drôme se propose de réaliser cette mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion de contrats d'assurances pour le risque Prévoyance et pour le risque Santé, à l'échelle du département.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles

compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'exposé du Maire ;

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire Prévoyance et Santé des agents de la collectivité, et de participer à la mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Drôme ;

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance et Santé (choisissez l'un et/ou l'autre) que le Centre de Gestion de la Drôme va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET :

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2020.

**** 6.Commission Urbanisme**

-- 6.1 : Projet Urbain Partenarial de Font des Prats –Acquisition de la parcelle ZR 465

Françoise Quenardel expose que dans le cadre du Projet Urbain Partenarial « Fonts des Prats », la Commune doit acquérir la parcelle ZR 465 d'une surface de 3471 m².

Cette parcelle appartient, en indivision, à Mme Monique Mey (née Aubert), Mme Françoise Salard, Mme Anne Aubert, M. Pierre-Louis Aubert et M. Frédéric Aubert.

Cette parcelle est classée en zone UC2 du PLU de la Commune et fait l'objet d'un emplacement réservé n°1 au PLU de la Commune.

Cet emplacement réservé n°1 est destiné à devenir un espace paysager et un parc de stationnement inclus dans le cadre du Projet Urbain Partenarial.

Le prix de cette acquisition est 61 000 euros auquel s'ajoute une indemnité d'éviction du fermier de 5 000 euros. Les frais notariés seront à la charge de la Commune.

Joël Gontard rappelle que le fermier demande également la cession d'un chemin Quartier Jouquet. Cela lui paraît beaucoup trop.

Jean-Michel Sabadotto et Frédéric Lerat sont du même avis. Cependant, il aurait fallu réagir plus tôt sur ce dossier, notamment du fait du lotissement voisin et de la noue devant être réalisée sur cette parcelle. Maintenant la Commune n'a plus le choix et devra œuvrer pour rétablir au mieux la situation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents d'acquérir la parcelle ZR 465 aux conditions précisées ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer, auprès de Maître Desjacques-Marroux notaire à Sauzet (Drôme), tous documents liés à cette affaire.

Vote : 1 Contre / 1 Abstention / 13 Pour

**** 7. Informations diverses**

-- *Planning Bureaux de vote Elections 26 mai*

<u>SAVASSE</u>	<u>L'HOMME D'ARMES</u>
<u>8H à 12H00</u> Françoise QUENARDEL Geneviève MOULIN Nathalie DREVARD	<u>8H à 12H00</u> Bernadette DRAY Guy TRIBOULET Thierry CHASTAN
<u>12H00 à 16H</u> Jean-Michel SABADOTTO Régine LIOTARD	<u>12H00 à 16H</u> Michel VETTOVALLI Yves PASCAL
<u>16H à 18H00</u> Claude LALANNE Joël GONTARD Raymond DRAY	<u>16H à 18H00</u> Frédéric LERAT Vincent CAMUGLI
<u>18H Dépouillement</u> Françoise QUENARDEL Claude LALANNE Joël GONTARD Raymond DRAY	<u>18H Dépouillement</u> Bernadette DRAY Michel VETTOVALLI Frédéric LERAT Vincent CAMUGLI
Présidente : Françoise QUENARDEL	Présidente : Bernadette DRAY

-- *Désignation suppléants Commission de Contrôle des listes électorales*

Liste « n°1 » : Régine Liotard et Pascale Miller

Liste « n°2 » : Joël Gontard

La Commission devra obligatoirement se réunir (délais légaux) entre le jeudi 2 mai et le dimanche 5 mai 2019.

**** Questions diverses**

-Réunion PLUi : le jeudi 4 avril en Mairie. Etaient concernés les agriculteurs de la Laupie, Saint Marcel les Sauzet et Savasse. Beaucoup de savassons étaient présents.

-Comité des Fêtes : Journée Nature et Jardins le 21 avril. Une chasse aux œufs sera organisée par les Ecoliers Savassons.

-CORIMA : samedi et dimanche 13 et 14 avril.

-Remerciements de la famille Sallier pour la cérémonie de dévoilement de la plaque commémorative à l'Homme d'Armes.

-Remerciements de la Fédération Départementale des Combattants de la Drôme suite à l'Assemblée Générale le 23 mars dernier.